

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article875>



**- Arrêté du 8 avril 2019
modifiant l'arrêté du 10 mai
2017 fixant la liste des
conditions d'exercice et des
fonctions particulières des
personnels des corps
enseignants d'éducation et de
psychologue au ministère de**

l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prises en compte pour un avancement à la classe exceptionnelle

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : dimanche 14 avril 2019

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0089 du 14 Avril 2019